

Et après l'examen ?

Vous pourrez immédiatement reprendre toutes vos activités, y compris votre travail.

La radioactivité qui vous aura été administrée ne représente pas de danger pour votre entourage.

Nous vous recommandons de bien vous hydrater après l'examen afin d'éliminer plus rapidement les restes du produit.

A l'issue de l'examen, le résultat vous sera communiqué par le médecin prescripteur lors de votre prochaine consultation.

En cas d'urgence, le compte-rendu pourra être transmis par téléphone ou par email.

Madame, Monsieur

.....

A personnellement rempli cette fiche le

Atteste avoir lu et compris les informations contenues dans cette fiche et donne son accord pour que l'examen soit réalisé,

Signature

Où nous trouver ?

Voir plan d'accès en pièce jointe.

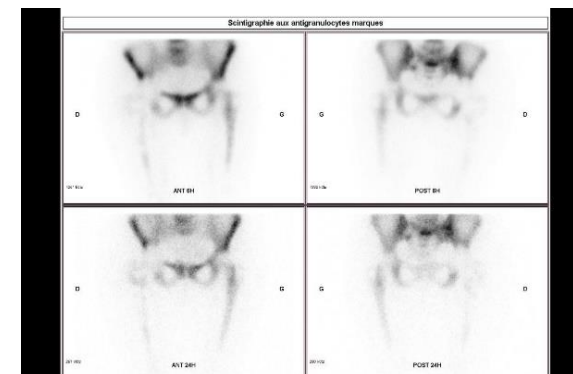
N'hésitez pas à poser toutes les questions à notre personnel médical et médicotechnique.



Médical
Médecine nucléaire

INFORMATIONS POUR LE PATIENT

SCINTIGRAPHIE POUR RECHERCHE DE FOCERS INFECTIEUX



Service de Médecine Nucléaire
RHNe – La Chaux-de-Fonds
Téléphone : + 41 32 967 24 80
Email : medecine.nucleaire@rhne.ch
Horaire : lundi au vendredi de 07h45 à 16h45
(sans interruption)

DEROULEMENT DE LA SCINTIGRAPHIE POUR RECHERCHE DE FOYERS INFECTIEUX

Qu'est-ce qu'une scintigraphie pour recherche de foyers infectieux ?

C'est un examen non invasif et indolore qui permet de visualiser la distribution des cellules de l'inflammation présente au niveau des foyers d'infection.

Cet examen est réalisé dans les suites d'une scintigraphie osseuse et permet de dire si les anomalies visibles sur la scintigraphie osseuse sont compatibles avec une infection.

Préparation à l'examen

1. **Jeûne** : Il n'est pas nécessaire d'être à jeun.
2. **Médicaments** : Vous pouvez prendre vos médicaments habituels.

Si possible, un éventuel traitement antibiotique est interrompu depuis au moins 20 jours (fenêtre thérapeutique) afin d'augmenter la sensibilité de l'examen.

N'oubliez pas d'apporter vos autres examens d'imagerie médicale en rapport avec l'affection pour laquelle l'examen a été prescrit.

Comment procède-t-on à l'examen ?

Quelques jours avant cette scintigraphie, un test HAMA est nécessaire afin de vérifier l'absence d'anticorps anti-murin, qui contre-indiquerait la réalisation de cet examen. Cela consiste en une simple prise de sang, et votre présence dans le service n'excèdera pas 30 minutes. Le résultat du test vous sera communiqué dans la journée et le rendez-vous pour la scintigraphie à la recherche de foyers infectieux vous sera alors confirmé (ou infirmé).

1. Injection :

Le jour de la scintigraphie vous serez accueilli(e) par les secrétaires puis par l'équipe médicotechnique.

Un produit très faiblement radioactif vous sera injecté dans une veine du bras.

L'examen n'est pas douloureux ni dangereux et ne présente aucun effet secondaire immédiat ou tardif.



2. Images :

Les images seront réalisées 4 à 6h puis à 24h après l'injection. Avant la réalisation des images, vous devrez revêtir une blouse de l'hôpital et enlever tout objet métallique (montre, bijoux, etc.), pouvant perturber les images (**pensez à les laisser à la maison**).

Une gamma caméra réalisera les séquences d'images.

Pour obtenir des images de qualité, elle se déplacera tout le long de votre corps, le plus près possible, mais sans vous toucher.

Pendant l'enregistrement des images (45 à 60 minutes) vous serez allongé(e) sur le dos, et **il sera important de ne pas bouger**. Vous pourrez respirer tout à fait normalement.

La position sous caméra est parfois pénible, mais des dispositions seront prises pour optimiser votre confort (coussins, couvertures, etc.).

Après les premières images acquises, le médecin nucléaire peut décider de réaliser des acquisitions supplémentaires afin d'explorer plus précisément une zone ou pour préciser le diagnostic.

L'examen est-il dangereux ?

Le radio-pharmaceutique utilisé lors de cet examen est un anticorps monoclonal de souris radio-marqué (ou immunoglobuline radio-marquée).

Son administration chez l'homme peut induire la formation d'anticorps anti-immunoglobuline de souris (HAMA) qui peut modifier la sensibilité de l'examen pour la détection de foyers infectieux, si cet examen est réitéré dans le futur. Moins de 5% des patients développent des HAMA après une injection unique. L'éventualité d'une réaction allergique à l'anticorps de souris ne pouvant être formellement exclue (c'est cependant un phénomène peu fréquent < 1/100), l'injection est précautionneuse et se fait après un test HAMA négatif.

Cet examen sera réalisé avec votre consentement, vous êtes bien sûr libre de le refuser. **Votre accord écrit sera recueilli au secrétariat.**

Y a-t-il des contre-indications ?

Oui, la grossesse et l'allaitement sont une contre-indication. Si vous êtes enceinte ou susceptible de l'être, ou si allaitez, vous devez **IMPERATIVEMENT ET RAPIDEMENT** nous le signaler avant la date de votre examen.

Un questionnaire vous sera systématiquement remis par les secrétaires et sera à remplir avant la réalisation de votre examen.

Par précaution, chez une femme en âge de procréer, l'examen sera réalisé dans les 10 premiers jours du cycle menstruel, sous contraception ou éventuellement après un test de grossesse.

Si vous allaitez votre enfant, vous devez tirer votre lait avant l'examen et le conserver pour une utilisation ultérieure.

En effet, **vos allaitement devra être suspendu durant les 24 heures suivant l'injection intraveineuse du radio-pharmaceutique** et le lait produit durant cette période devra être jeté.